

PROCES - VERBAL 1/2022

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 MARS 2022

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.2 Représentations et invitations	3
1.1.3 Lettres et pétitions	3
1.1.4 Communications de la Municipalité	4
1.1.5 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	5
2.1 Assermentation de M. Antonin Chevalley en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud (Les Vert·e·s), démissionnaire	5
2.2 Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud (Les Vert·e·s), démissionnaire	6
2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. Christian Berdoz (PLR), démissionnaire	6
2.4 Commission pour l'étude du postulat 02 (2021-2026) « Pour un plan Climat à Pully » de Mme Anne Schranz et consorts	7

2.5	Préavis 01-2022 Renouvellement équipement Wifi Crédit demandé CH 194'000.00	8
2.6	Préavis 02-2022 STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Remplacement du couplage force (CCF) Crédit demandé CHF 295'000.00	11
2.7	Propositions individuelles	12
2.7.1	Postulat interpartis « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos »	12
2.7.2	Postulat interpartis « Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune »	14
2.7.3	Interpellation « Situation pour l'accueil des réfugiés ukrainiens à Pully » de Mme Géraldine Padez (UP)	18
2.8	Divers	21
2.8.1	Prise en charge des usagers par les taxis sur la Place Neuve Mme Lena Lio	21
2.8.2	Demande de consultation rapport d'expertise préavis 19-2021 M. Roland du Bois	22
2.8.3	Desserte ferroviaire de la Gare de Pully M. Guillaume Roy	23
2.8.4	Réponse au vœu de Mme Domingos « Changements d'intitulés dans la brochure budget » M. Gil Reichen	24

Le Président :

Mesdames et messieurs, il est 20h30 je vous invite à prendre place et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Simone Collet, Lena Lio, Jacqueline Reigner, Lucienne Vasserot, MM. Frédéric Anken, Julien Conus, Tristan Cordonier, Frank Ducret, Patrick Eperon, Jérôme Gaudin, Jean Loye, Steve Marin, Philippe Reigner, Pierre Zappelli

Absents : M. Jean-Marc Sottas

Le Président

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 82 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 21 février, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Mme la Députée Florence Gross est excusée.

Je salue la représentante de la presse, Mme Marie Nicolier pour le 24heures, en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre Ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre Commune. Je rappelle que les dispositions sanitaires n'imposent plus aux membres du public la présentation d'un certificat COVID. Le port du masque n'est plus obligatoire, ni pour les séances du Conseil, ni pour les séances de commissions. Toutefois les personnes qui souhaiteraient continuer à porter le masque pour des motifs personnels doivent pouvoir le faire.

Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil. Je remercie enfin les jardiniers de Pully pour la décoration florale de la salle.

Procès-verbal du 8 décembre 2021

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre vous a été adressé par mail le 16 mars dernier. Je remercie Mme Medana pour la rédaction du procès-verbal.

Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Tel ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

Votations du 13 février 2022

Les résultats s'affichent à l'écran

Objet 1 : Initiative sur l'expérimentation animale et humaine

Elle a été refusée à 84,93%

Objet 2 : Initiative Enfants e jeunes sans publicité pour le tabac

Elle a été acceptée à 66,59%

Objet 3 : Loi sur les droits de timbre (LT)

Elle a été refusée à 50,25%

Objet 4 : Loi sur un train de mesures en faveur des médias

Elle a été acceptée à 57,96%.

Le taux de participation pour les 4 objets a été la même, 50% quasiment, soit 49,97%.

Elections cantonales du 20 mars 2022

Nous venons de vivre ce dimanche les élections pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois.

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important travail préparatoire. Je remercie, en outre, tous les participants au dépouillement dimanche pour leur efficacité.

A Pully, sur 10'661 électeurs inscrits, 4'037 ont voté. Le taux de participation s'est élevé à 37.87% pour l'élection au Grand Conseil et à 38.51% pour l'élection au Conseil d'Etat, ce qui est faible en regard des participations aux votations précédentes.

Treize membres de notre Conseil communal et Mme la Municipale Lydia Masméjan étaient candidats sur les listes déposées pour l'élection au Grand Conseil. J'aimerais saluer ici leur engagement et leur courage pour s'être lancés dans cette campagne. Le sort n'a pas beaucoup souri aux candidates et candidats pulliérans, comme il y a 5 ans du reste. Mais j'aimerais tout de même adresser nos sincères félicitations au nom de ce Conseil à Mme la députée Muriel Thalmann du Parti Socialiste pour sa réélection en la priant de

bien vouloir porter au niveau cantonal les préoccupations des pulliérans et des pulliérans.
Je pense qu'on peut l'applaudir.
(Applaudissements)

Vous pouvez aussi voir à l'écran les résultats pour les 7 membres du Conseil d'Etat vaudois.

Je ne les commenterai pas, mais on peut constater que la liste de l'Alliance du Centre était largement en tête.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le lundi 24 janvier, j'ai eu la chance d'être invité par l'Union Pulliérane au repas de l'indépendance vaudoise. J'en remercie son Président, M. Frédéric Bründler, pour son invitation et pour le chaleureux accueil que m'ont réservé les membres de l'Union Pulliérane.

Le 17 mars, j'ai participé à l'Assemblée Général du Kaléidoscope « Le quartier solidaire » de Pully Sud où j'ai eu la chance d'entendre M. le Conseiller Tristan Gratier, Directeur de Pro Senectute, nous parler du paiement des factures par QR code en passant par un exposé du Métavers.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu la démission de M. Christian Berdoz en date du 10 février 2022. Je vous en fais lecture :

« Monsieur le Président, cher Monsieur,

Je vous communique ma décision de démissionner du Conseil communal, avec effet au 10 février 2022, en raison de mon prochain déménagement hors de la commune. J'ai eu beaucoup de plaisir à m'investir dans le cadre des séances du conseil et de commissions et je remercie toutes les personnes que j'ai rencontrées dans ce cadre.

En vous souhaitant une belle suite de législature, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes meilleures salutations. »

Christian Berdoz

M. Christian Berdoz est entré au Conseil communal le 3 juin 2020, il a été Directeur des établissements primaire et secondaire de Lutry et il dirige à présent l'établissement scolaire Bercher - Plateau du Jorat. Sa remplaçante sera assermentée lors de la séance du 13 avril 2022.

J'aimerais remercier vivement et en notre nom à tous, M. Christian Berdoz pour son engagement au service de la collectivité et je lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière politique, associative et professionnelle.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos tables les communications 01 à 06-2022.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à transmettre ?

M. Marc ZOLLIKER ; Municipal demande la parole :

La communication 05-2022 au sujet du préavis 19-2021, Sécurisation des piétons sur le chemin de Rennier nous semble nécessiter un bref commentaire.

En effet, lors du traitement du préavis 19-2021, un amendement aux conclusions demandant de réduire le montant du crédit de CHF 1'130'000.00 à CHF 652'000.00, soit près de 40% de moins a été proposé. Cette demande a soulevé de nombreux doutes quant aux compétences de la Municipalité, du personnel communal et également des mandataires désignés pour mener à bien ce projet. Afin de lever les doutes et rétablir une certaine confiance entre les membres de ce Conseil et la Municipalité, celle-ci a décidé de mandater un expert SIA indépendant, la SIA étant la Société des ingénieurs et architectes suisses, afin d'évaluer les différentes études qui ont permis d'élaborer le préavis 19-2021 et également d'apprécier l'adéquation du montant du crédit d'ouvrage demandé.

Vous trouverez dans cette communication la synthèse et la conclusion du rapport d'expertise. En résumé, l'expert mandaté conclut que la marge prise pour faire face aux aléas du chantier est un peu plus élevée que d'usage mais qu'elle reste raisonnable. Il constate également que si le préavis avait été amputé de CHF 478'000.00, selon les termes de l'amendement, le montant prévu n'aurait pas permis de réaliser le projet. L'expert souligne qu'il revient bien entendu à la Municipalité de s'assurer que les montants correspondant à la marge retenue ne seront pas dépensés, si aucun aléa ne le justifie.

A ce titre, la communication 03-2022, que vous avez également sur vos tables ce soir, concernant le bouclage du préavis 17-2017 est édifiante. En effet, dans le cadre du chantier d'infrastructure des chemins du Préau et des Osches, nous enregistrons une non dépense de 17.35%, soit plus de CHF 800'000.00. C'est bien la preuve que les coûts de nos chantiers sont contrôlés et que seules les sommes nécessaires sont dépensées.

A contrario, par exemple, le préavis récemment bouclé sur les travaux qui ont eu lieu au boulevard de la Forêt, qui représentaient un montant de près de CHF 10 millions, a lui occasionné seulement une non dépense de CHF 25'000.00, donc vous voyez que l'on peut avoir les deux extrêmes et la plupart du temps, nous sommes bien entendu entre deux.

Si vous trouvez ce soir les conclusions du rapport d'expertise sur vos tables, l'intégralité de ce rapport sera bien entendu mise à la disposition de la Commission de gestion. La sous-commission de gestion responsable de la Direction des travaux et des services industriels a d'ailleurs été informée de la démarche entreprise par la Municipalité, dès son lancement. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Marc Zolliker.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point 8 « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

J'ai reçu pour la séance de ce soir, 2 postulats et une interpellation :

- le postulat « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos » des conseillères et conseillers Guillaume Roy (Les Vert·e·s), Lorena Marin Guex (UP), Jean-Luc Duvoisin (PLR), Isabelle Farkas (Vert'lib.), Jacqueline Reigner (UDC), David Häusermann (PS).
- le postulat « Pour faciliter la lecture des textes officiels » de M Olivier Burnet (PLR), Mme Jacqueline Reigner (UDC) et M. Pierre Zappelli (PLR)
- l'interpellation du 22 mars 2022 de Mme la Conseillère Géraldine Padez intitulée « Situation sur l'accueil des réfugiés ukrainiens à Pully » qui sera développée si elle est soutenue par 5 conseillers au moins.

Ces interventions seront développées au point 7 de l'ordre du jour « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 21 février dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 1 et 2-2022, ainsi que le postulat 02-2022 « Pour un plan climat à Pully », que nous traiterons tout à l'heure.

Je n'ai pas de modification à vous proposer.

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller s'oppose à cet ordre du jour ou a une remarque à formuler ? Cela ne semble pas être le cas. Je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de M. Antonin Chevalley en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud (Les Vert·e·s), démissionnaire

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Antonin Chevalley ?

Je le promets.

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.
(Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un membre à la Commission des pétitions en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud (Les Vert·e·s), démissionnaire

Nous allons à présent procéder à l'élection d'un ou d'une membre à la Commission des pétitions en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud pour le groupe Les Vert·e·s. Je rappelle que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le ou la conseiller, conseillère à remplacer. J'invite le groupe des Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Je vous présente la candidature d'Antonin Chevalley pour repourvoir le poste vacant de membre de la Commission des pétitions. Fraîchement réassermé, Antonin Chevalley a déjà siégé dans nos rangs lors des précédentes législatures et je vous invite à réserver un bon accueil à sa candidature. Merci beaucoup.

Le Président :

Je remercie Mme Anne Viredaz pour la présentation de M. Antonin Chevalley.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Antonin Chevalley est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. Christian Berdoz (PLR), démissionnaire

Nous allons à présent procéder à l'élection d'un ou d'une membre suppléant-e à la Commission des finances en remplacement de M. Christian Berdoz, démissionnaire.

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. François Logoz au poste de membre suppléant de la Commission des finances. Nous le recommandons chaleureusement à vos suffrages.

Le Président :

Je vous remercie, M. Sébastien Fague pour la présentation de M. Logoz.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. François Logoz est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Commission pour l'étude du Postulat 02 (2021-2026) « Pour un plan climat à Pully » de Mme Anne Schranz et consorts du 6 octobre 2021.

J'invite Mme Lorena Marin Guex, Présidente de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Lorena MARIN GUEX :

Dans sa séance du 8 mars dernier, la commission ad hoc s'est penchée sur la question du renvoi à la Municipalité du postulat de Mme la Conseillère Anne Schranz et consorts intitulé « Pour un plan climat à Pully ».

Notre commission a été assistée dans ses débats par MM. les Municipaux Lucas Girardet et Marc Zolliker, ainsi que leurs chefs de Service. Je profite de les remercier, au nom de la commission, pour le temps qui nous a été consacré, tout comme pour l'ensemble des informations transmises, ainsi que pour la qualité de la présentation de M. Lassueur qui nous a rappelé, d'une part, l'urgence de la situation climatique et, d'autre part, les actions d'ores et déjà entreprises par la Municipalité pour le bien de la planète.

La discussion autour de l'élaboration d'un plan climat pour Pully nous a mené à fouler de nombreux terrains, nous sommes passés, entre autres par les actions entreprises, celles à entreprendre, les avantages, les désavantages, les synergies intercommunales possibles, son éventuel intégration dans le futur plan directeur communal, et bien d'autres domaines encore. Il nous a été confirmé, par les représentants de la Municipalité, que les actions entreprises sont déjà clairement identifiées mais ne figurent pas encore aujourd'hui, dans un seul et unique document portant le titre « Plan climat ».

A l'issue des débats, c'est à l'unanimité que la commission a voté pour la prise en considération du postulat de Mme La Conseillère Anne Schranz et consorts demandant le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Chères et chers collègues, la commission ad hoc vous recommande de vous rallier à son opinion. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Marin Guex.

Je me suis déjà prononcé sur la recevabilité de ce postulat lorsqu'il fut présenté le 6 octobre 2021 et ce Conseil avait déjà voté l'entrée en matière. Nous sommes donc exemptés de refaire cette opération ce soir.

Je vous propose donc de passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur ce postulat et ses demandes.

Les demandes s'affichent à l'écran. Je vous en fais lecture :

Le Conseil communal de Pully,

vu le Postulat Anne Schranz et consorts du 6 octobre 2021,

vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,

décide

1. d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité d'élaborer un plan climat communal. Ce plan doit viser, d'une part la réduction importante des gaz à effet de serre dans la commune, d'autre part, la neutralité carbone dans les activités de l'administration communale d'ici 2030.

Je me tourne d'abord vers les postulants, la commission ad hoc désignée pour entendre vos demandes a décidé de préavis à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Formellement, vous avez ici la possibilité de retirer votre postulat ou de maintenir la demande de renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme Anne Schranz, que souhaitez-vous faire ?

Mme Anne SCHRANZ :

Nous maintenons la demande de renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Président :

Merci Mme Anne Schranz.

La discussion est ouverte à qui puis-je passer la parole ? La parole n'est pas demandée, nous allons donc passer au vote.

Je prie celles et ceux qui approuvent cette demande et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, de la manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une très large majorité que le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Merci, Mme Marin Guex. Je vous prie de regagner votre place.

2.5 Préavis 01-2022 Renouvellement équipement Wifi Crédit demandé CHF 194'000.00

J'invite à présent M. Alexandre Machu, Président de la commission désignée à cet effet à venir me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

M. Alexandre MACHU :

La commission traitant du préavis 01-2022 concernant le renouvellement du Wifi communal s'est réunie et a pu discuter en détail des différentes composantes informatiques de ce réseau. Nous avons pu notamment aborder la question de l'utilité du réseau, ainsi que de la question de la sécurité informatique. Finalement, nous nous sommes aussi questionnés sur la nécessité de la mise en concurrence ou non. Toutes ces discussions nous ont amenés à approuver à l'unanimité les conclusions de ce préavis. Vous avez reçu le rapport de la commission et je n'ai pas plus d'informations à vous communiquer à ce stade.

Le Président :

Merci, M. Machu.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est approuvée à une large majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. La discussion est ouverte.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

J'ai pris connaissance du préavis et du rapport de la commission ad hoc, qui ne me pose pas de problème en particulier sur l'objectif, à avoir celui du renouvellement de l'équipement Wifi communal. Je suis par contre un peu perplexe sur l'absence de solutions concurrentielles, à moindre coût, je ne suis pas un spécialiste de l'informatique, mais il existe des équipements qui sont quasiment moitié moins chers concernant les antennes en particulier, alors que le choix opéré ici est celui d'un équipement extrêmement onéreux certes de qualité, mais il existe d'autres équipements de qualité, qui sont nettement moins chers, à peu près la moitié du prix. Donc, j'aimerais savoir pourquoi, une autre offre n'a pas été prise en considération dans ce préavis. Merci

Le Président :

Merci, M. Yersin.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Effectivement, cette question, comme l'a dit le Président de la commission, a été abordée lors de la séance de la commission ad hoc, et le rapport du Président donne la plupart des explications qui ont été données sur cette non mise en concurrence. Je peux juste vous les rappeler. D'abord, je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il y a des équipements équivalents en termes techniques et notamment de sécurité, à moitié prix, notre analyse des prix comparables du marché montre en principe très peu d'écart de prix sur ce type de matériel. Maintenant, sur le fait qu'on est restés avec le même fournisseur, on en a donné les raisons, mais je vais les rappeler rapidement : d'abord on est contents des prestations et de la qualité du matériel de ce fournisseur. On a acquis en interne, notre équipe technique en l'occurrence, des compétences sur ce type de matériel, alors changer de type de matériel, cela suppose aussi des coûts de formation pour réacquérir un certain nombre de compétences liées à ce matériel pour nos équipes. Il y a le fait aussi qu'on ne change qu'une partie des antennes, donc de changer complètement de fournisseur nous obligerait à accélérer le remplacement de matériel qui est encore performant et adéquat aujourd'hui, qu'on prévoit de changer à l'horizon 2027, cela ne nous paraît pas économiquement très intéressant. Et enfin, il y a une raison qu'on a donné aussi, pour ce qui concerne la partie des bâtiments scolaires, qu'on doit aussi équiper nous, le Canton impose le choix du fournisseur qui est retenu, et ce fournisseur est celui qu'on a aujourd'hui. Toutes ces raisons font qu'on a renoncé en effet à mener un appel d'offres et à ouvrir à une concurrence plus large, mais aussi encore une fois, parce qu'on estime que les écarts de prix, si on intègre tous les éléments, y compris les éléments techniques de sécurité et les aspects de formation interne sur un nouvel équipement, font que cela nous ne paraissait pas une opération avantageuse.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai fait partie de la commission concernant ce remplacement des équipements pour le Wifi et effectivement, suite à cette séance, je me suis renseigné, dans mon bureau j'ai un boîtier Cisco et toutes les antennes sont des antennes Zyxel. J'ai posé la question au fournisseur, et effectivement quand on regarde les coûts de changement de toutes les antennes, hors contrôleur de service, pour le système Cisco, on arrive à CHF 146'723.00 et pour le système d'équipement Zyxel à CHF 82'500.00. Il y a quand même un sacré écart et je vous garantis que les antennes Zyxel que j'ai dans mon bureau fonctionnent très bien avec le boîtier Cisco.

Le Président :

Merci.

La discussion est toujours ouverte.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je n'aimerais pas revenir sur la communication que mon collègue Zolliker a commenté tout à l'heure. Mais je crois qu'on peut difficilement faire ce genre d'analyse assez sommaire par rapport à un équipement professionnel privé qui n'a pas tout à fait les mêmes contraintes et les mêmes dimensions qu'un équipement comme celui de la Commune, qui est sur un réseau, qui a d'autres contraintes techniques et je vous prie quand même de croire que l'analyse a été faite de manière sérieuse, complète, qu'on ne peut pas juste laisser entendre ici, devant ce Conseil, une nouvelle fois, qu'il y a des offres à moitié prix et qu'on est entrain de gaspiller l'argent public. Alors je vous prie d'accepter le préavis tel qu'il vous est présenté.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 01-2022. Celles-ci sont affichées à l'écran. Je vous en fais lecture :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 01-2022 du 2 février 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 194'000.00 TTC, destiné à financer le renouvellement des équipements Wifi, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires et du canton, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver les conclusions du préavis 01-2022 à une large majorité.

Merci, M. Machu, vous pouvez regagner votre place

**2.6 Préavis 02-2022 STEP - Station d'épuration intercommunale de Pully
Remplacement du couplage force (CCF)
Crédit demandé CHF 295'000.00**

J'invite à présent M. Dominique Favre, Président de la commission désignée à cet effet à venir me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

M. Dominique FAVRE :

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 02-2022 s'est réunie le 3 mars à la Damataire pour étudier la demande de crédit d'un montant de CHF 295'000.00 pour le remplacement de l'installation couplage chaleur force. Cet investissement est intéressant dans le sens qu'il permet d'économiser l'achat de l'énergie pour chauffer le bâtiment. Le retour sur investissement sera sur 4 ans. Les informations reçues de la part des collaborateurs de la Commune, ainsi que de M. Zolliker, ont permis à la commission de se faire une bonne idée du projet. Assez rapidement, les commissaires ont été convaincus du bien-fondé de cette demande. Les aspects comptables ont fait l'objet de discussions, une discussion nourrie, intéressante, mais qui ne concernait pas le fonds du crédit, mais plutôt sa comptabilisation, utilisation d'un fonds, de l'amortissement du crédit et des intérêts. Les membres de la commission vous proposent d'accepter le crédit de CHF 295'000.00 à l'unanimité. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Favre

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

La discussion est ouverte. Qui souhaite s'exprimer ? Personne ne souhaite prendre la parole ? La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis 02-2022. Celles-ci sont affichées à l'écran.

Souhaitez-vous que je vous en fasse lecture ou je vous en épargne la lecture ? Je vous en épargne la lecture, cela me convient aussi.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver les conclusions du préavis 02-2022 à l'unanimité.

Merci, M. Favre, vous pouvez regagner votre place

2.7 Propositions individuelles

2.7.1 Postulat « Accélérer de mise en œuvre d'aménagement vélos » interpartis, cosignés par M. Guillaume Roy (Les Vert·e·s), Mme Lorena Marin Guex (UP), M. Jean-Luc Duvoisin (PLR), Mme Isabelle Farkas (Vert'lib.), Mme Jacqueline Reigner (UDC), M. David Häusermann (PS).

Ce postulat m'a été transmis en date du 1^{er} février 2022. Il a été reçu dans le délai réglementaire des 7 jours pour pouvoir être traité ce soir conformément à l'art. 67 al. 2 de notre règlement.

Nous allons entendre dans un premier temps, successivement, l'auteur du postulat puis la Municipalité, puis le Président sur la proposition. Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de ce postulat et nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des possibilités prévues par l'art. 68 al. 2 de notre règlement, qui devra être choisie par les postulants. Les signataires demandent au Conseil de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité.

J'invite Mme Lorena Marin Guex à venir nous présenter à la tribune ce postulat.

Mme Lorena MARIN GUEX :

Vous constaterez qu'il y a sans doute une certaine continuité dans les thématiques qui m'amènent devant vous ce soir, ce dont je suis sans doute assez fière. J'espère que vous avez toutes et tous pu prendre connaissance du postulat intitulé « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos », postulat comme l'a rappelé notre Président qui est signé par un représentant de chaque groupe et dont le mérite de la rédaction revient à notre collègue M. Guillaume Roy, il était important pour moi de vous le préciser.

A travers ce postulat, nous visons notamment le renforcement de la sécurité pour l'ensemble des partenaires de la route. En effet, et comme vous le savez, le nombre de cycliste a augmenté et ne cesse d'augmenter, notre postulat demande donc que la Municipalité étudie le déploiement d'aménagements simples et peu coûteux pour répondre aux besoins de sécurité et d'efficience. Pour ce faire, nous mettons en avant deux axes principaux qui sont proposés dans notre postulat. Le premier, concerne l'ajustement de circulation et la mise en œuvre d'une signalétique adaptée. Le second, la généralisation des possibilités de stationnement. Les cosignataires de ce postulat demandent au Conseil communal de prendre en considération la proposition et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Marin Guex.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer

M. Marc Zolliker, Municipal, demande la parole :

La Municipalité a lu attentivement le postulat de M. Guillaume ROY et consorts. Elle constate avec plaisir que ce postulat soutient la politique de mobilité de la Municipalité. La Municipalité est consciente de l'augmentation constante du trafic cycliste. C'est pourquoi elle n'a pas attendu la présentation de ce postulat pour entamer l'étude je cite : « de mesures légères et peu coûteuses », celle-ci est déjà en cours.

Ces nouveaux aménagements doivent être approuvés normalement par la Municipalité dans le courant du mois de mai et leur mise en place est prévue dès cet été. Certaines d'entre elles doivent toutefois passer par une publication dans la Feuille des avis officiels.

Malgré tout, la Municipalité est surprise de lire que je cite : « la faiblesse des aménagements pulliérans pour les vélos est connue et documentée ». En effet, ce constat est basé sur une évaluation faite en 2016-2017 pour rédiger le rapport « Pully à la loupe ». C'est justement ce type de rapport qui nous permet d'identifier nos points faibles et de mettre en œuvre des changements. Depuis, les choses ont déjà évolué, puisque pas moins de 53% des rues à sens unique de Pully sont déjà ouvertes aux vélos dans les deux sens. De plus, de nouveaux aménagements favorables aux cyclistes, mais également aux piétons, sont réalisés à chaque fois que cela est possible dans le cadre de nos chantiers d'infrastructures. J'en veux pour preuve la création d'un nouveau trottoir et de pistes cyclables au boulevard de la Forêt. Nous sommes d'ailleurs étonnés de retrouver dans le postulat cet axe sur une carte des zones accidentogènes pour les vélos.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de mesures allant dans le sens de celles demandées par les postulants sont déjà réalisées ou en cours de mise en œuvre. Ce type de réalisations favorables aux cyclistes ne résout en revanche pas les « points noirs » en matière de déplacements à vélo. La suppression de ceux-ci, comme ce fut le cas au boulevard de la Forêt, nécessite des ressources financières et humaines importantes.

En conclusion, c'est avec plaisir que la Municipalité répondra au postulat déposé ce soir, si celui-ci lui est renvoyé bien entendu. Elle rendra sa réponse dans le délai d'un an prescrit par l'art. 68, al. 5, du règlement de votre Conseil.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Zolliker.

Il m'incombe maintenant de m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat. Le postulat m'a été transmis par écrit bien avant les 7 jours règlementaires précédant la séance du Conseil. Ce postulat est, selon moi, recevable puisqu'il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet qui relève des compétences de la Municipalité et non du Conseil. Il est donc recevable sur la forme et sur le fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. Quelqu'un souhaite-t-elle ou souhaite-t-il s'exprimer ? En l'absence de discussion, il est considéré donc comme recevable sur le plan formel.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Mme Marin Guex, souhaitez-vous renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport, comme cela est demandé dans le texte de votre postulat ?

Mme Lorena MARIN GUEX :

Oui, M. le Président.

Le Président :

Très bien, nous allons donc passer au vote sur la proposition qui s'affiche à l'écran, je vous en épargne la lecture. Celles et ceux qui acceptent le renvoi à la Municipalité, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Je vous remercie, Mme Lorena Marin Guex et je vous laisse regagner votre place.

2.7.2 Postulat « Tendant à faciliter la lecture des textes officiels de la Commune »
interpartis, cosignés par M. Olivier Burnet (PLR), Mme Jacqueline Reigner (UDC),
Pierre Zappelli (PLR)

Il m'a été transmise en date du 26 février 2022. Ce postulat a été reçu dans le délai réglementaire des 7 jours pour pouvoir être traité ce soir conformément à l'art. 67 al.2 de notre règlement.

J'invite M. Burnet à nous présenter à la tribune ce postulat.

M. Olivier Burnet :

Depuis fort longtemps, la question de l'écriture inclusive m'interpelle, tandis que ses conséquences me désolent. Pour moi, il ne s'agit pas d'une question politique. Mon intention d'agir au sujet de cette écriture, notamment par la voie d'un postulat, me trottait dans la tête depuis bien longtemps et avant que divers politiciens n'interviennent à ce sujet, vous l'avez certainement lu comme moi, en Valais et à Genève. Les signataires du postulat considèrent que la question qui vous est transmise ne concerne pas plus la gauche que la droite, bien au contraire selon la formule traditionnelle. Notre intervention est dépourvue de visées partisans ou politiciennes. Ce postulat ne concerne à l'évidence pas l'écriture épiciène, d'ailleurs, comme ancien constituant, j'avais été à l'époque très attentif, lors de la rédaction de notre loi fondamentale, très attentif à éviter tout vocable genré, qui aurait pu heurter la sensibilité de certains, ou plutôt de certaines. Ce postulat, donc celui qui vous est présenté maintenant, ne vise qu'à défendre la langue française et la bonne compréhension entre les gens en écartant, une fausse bonne idée consistant à imposer un charabia peu lisible. Le postulat vous a fourni quelques exemples de textes abscons, permettez-moi de rajouter encore au moins un exemple : si je vous dis ou plutôt si j'écris les caporaux autrichiens, citoyens et usagers des transports publics, etc. je pense que tout le monde comprend et la lecture est aisée. Mais si je vous dis, les caporaux-rales, autrichien-chiennes, citoyen-yennes et usager-gères des transports publics, vous admettez avec moi que c'est un peu plus compliqué. Tout féminiser ne sert à rien et donne un résultat parfois ridicule, je crois l'avoir démontré, et est toujours de nature à nuire à la bonne intelligence d'un texte. C'est un manque d'ambition et je pèse mes mots, que de penser que l'ajout d'une terminaison féminine accompagné de tirets, de barres obliques, de points, serait de nature à obtenir ou à régler l'égalité nécessaire entre les sexes. D'ailleurs, cet effet de mode ne doit pas servir à se donner bonne conscience. Préservons notre bonne langue française, ne compliquons pas les informations parfois denses et compliquées par l'ajout d'éléments parfaitement inutiles et surtout propres à gêner, à compliquer la compréhension des textes proposés aux électeurs. Nous vous demandons donc de renvoyer ce postulat à une commission, conformément à l'art. 68 al. 2 de notre règlement. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Burnet.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer. Cela ne semble pas être le cas. Merci.

Il m'incombe maintenant de m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat. Le postulat m'a été transmis par écrit bien avant les 7 jours réglementaires précédant la séance du Conseil. Ce postulat est, selon moi, recevable puisqu'il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet qui relève des compétences de la Municipalité et non du Conseil. Il est donc recevable sur la forme comme sur le fond. J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, il est considéré comme recevable sur le plan formel.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond et je m'en réjouis, je pense qu'il y aura quelques interventions.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je voulais tout d'abord préciser le fait que le langage inclusif recommande d'utiliser toute autre forme, plutôt que le point médian et puis il est vraiment toujours recommandé d'éviter l'utilisation du point médian et ce n'est pas du tout antinomique avec l'écriture inclusive.

Ensuite, je voulais aussi indiquer tout de même que les points médians sont un signe typographique, qui ne se dit pas à l'oral, comme bien d'autres en français, lorsque nous lisons trois cents francs, nous lisons trois cents francs et pas trois cents point fr trait d'union, comme le M de monsieur, on ne dit pas Me ou MM point mais monsieur ou messieurs, cela veut dire que nous avons déjà l'habitude de ce changement à l'écrit et à l'oral et qu'on pourrait aussi utiliser le langage inclusif sans du tout utiliser le point médian. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Muriel Thalmann.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :

J'ai également lu avec grand intérêt le journal communal de Pully de décembre et contrairement aux postulantes, j'ai été positivement surprise de constater que les rédactrices du journal utilisaient l'écriture inclusive, en l'occurrence le point médian, dans 8 mots, dont les quatre cités dans le postulat 04. 8 mots sur un total de 2400 mots, soit moins de 1% des mots dans ce texte. Dès lors, je ne parlerai pas d'un charabia rendant le texte incompréhensible.

Je me suis dite que notre administration avait fait des progrès allant dans le sens d'une écriture qui honorent autant les femmes que les hommes, ce que l'écriture française avait l'habitude de pratiquer jusqu'au XVIIème siècle, alors et je cite Eliane Viennot, professeure de littérature française :

« Le long effort des grammairiens pour masculiniser le français a suscité de vives résistances chez celles et ceux qui, longtemps, ont parlé et écrit cette langue sans appliquer des règles contraires à sa logique. La domination du genre masculin sur le genre féminin initiée au XVIIème siècle ne s'est en effet imposée qu'à la fin du XIXe avec l'instruction obligatoire. Depuis, des générations d'écolières et d'écoliers répètent inlassablement que « le masculin l'emporte sur le féminin », se préparant ainsi à occuper des places différentes et hiérarchisées dans la société. »

Chères conseillères communales, chères municipales, faudra-t-il à nouveau deux siècles pour revenir à une écriture inclusive et cesser de s'offusquer de quelques points médians ou barres obliques dans la communication adressées aux citoyennes de Pully ? Ne vous semble-t-il pas utile parfois d'utiliser des raccourcis tel que le point médian ou la barre oblique, notamment lorsqu'il s'agit de faire court, par exemple dans des offres d'emploi ou des questionnaires en ligne ? C'est pourquoi, je salue la liberté prise par la Municipalité d'utiliser une écriture inclusive.

Merci de m'avoir écoutée.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci, Mme Dauner Gardiol.

Quelqu'un souhaite-t-elle ou souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :

Je ne suis pas juriste, selon le site lexFind.ch, qui semble être à jour, j'aimerais juste préciser que contrairement à ce qui est écrit dans le postulat, il ne s'agit pas de l'art. 9, mais bien de l'art. 3, qui établit le français comme étant la langue officielle de notre canton. Article qui par ailleurs ne donne aucune indication spécifique quant à l'usage des règles orthographiques, grammaticales ou encore typographiques. Quant à l'art. 9, que vous citez, il stipule que la dignité humaine est respectée et protégée. Je profite de cette confusion entre ces deux articles pour vous poser la question suivante : mesdames et messieurs, comment respecter symboliquement la dignité de chaque être humain, les femmes, les hommes, l'égalité entre les genres, en gardant des pratiques linguistiques d'un autre temps, qui invisibilisent systématiquement la moitié de la population ? Privilégier le langage épïcène est indispensable, comme le souligne par ailleurs les postulantes. Mais vouloir proscrire l'usage du langage inclusif réduirait davantage nos efforts vers l'égalité entre les genres qui peinent à devenir effectifs. Je prendrais par exemple un cas factuel : d'après le site internet, la Commune de Pully est actuellement à la recherche d'une marguillière ou d'un marguillier. Elle utilise pour cela dans son annonce une écriture inclusive par le biais d'un tiret. Dans le cas de l'interdiction d'une écriture inclusive, pensez-vous qu'un homme aurait envie de postuler si le nom du poste se trouve uniquement au féminin cherche marguillière ? Et inversement, bien sûr. Autre argument, le journal de la Commune est compact. Il synthétise l'information communale. J'imagine qu'un nombre limité de caractères doit être respecté. L'usage de l'écriture inclusive permet également de limiter le nombre de caractères tout en ciblant l'entièreté de la population.

Chères collègues, conseillères communales, voulez-vous vraiment proscrire l'écriture inclusive, sous prétexte que vous aimez lire Olympe de Gouges ? Cela dit, devons-nous vraiment comparer des communications administratives et très factuelles de la Municipalité avec de la littérature de haut rang ? Si c'est le cas, je proposerais que le prochain bulletin communal soit écrit en alexandrins.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci, Mme Carinne Domingos.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Il est vrai que vous, vous avez majoritairement tous la chance de pouvoir lire une écriture dite normale, écrit en noir. Par contre, c'est vrai, je représente une minorité, mais pour toutes les personnes avec un handicap visuel, qui ont la chance, je dois le reconnaître, de profiter d'une synthèse vocale, c'est juste absolument l'horreur de lire une écriture inclusive. Il est vrai que j'ai entendu ce soir différentes opinions, quant à moi, et cela c'est tout à fait une opinion personnelle, et je m'exprime en tant que Verena Kuonen et en tant que femme, il est vrai que je n'ai pas besoin de l'écriture inclusive pour pouvoir me valoriser dans la vie quotidienne. Merci.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci, Mme Verena Kuonen.

C'est un débat bien animé en tout cas. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

J'abonde dans le sens de tout ce qui vient d'être dit tout à l'heure, il est scientifiquement très, très largement prouvé que les femmes ne se reconnaissent pas dans un texte qui est écrit qu'au masculin, tout comme, messieurs, les hommes ne se reconnaissent pas dans un texte qui est écrit que au féminin. Pour éviter des termes comme la lourdeur ou le charabia, qui a été prononcé ce soir, je proposerais peut-être que le journal communal de Pully soit écrit une fois sur deux au masculin et au féminin.

Merci Beaucoup.

(Applaudissements)

Le Président :

Merci, Mme Cuénoud Gonzàlez.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Burnet est-ce que vous souhaitez répondre ?

M. Olivier BURNET :

Volontiers. Mon dieu, je devrais peut-être dire ma déesse, pardon excusez-moi, je dois bien confesser une erreur c'est effectivement l'art. 3, bravo de l'avoir repéré, qu'il fallait citer, je ne sais pas pourquoi ce 9 s'est glissé-là. Mais à vrai dire, cela ne change pas grand-chose à l'affaire. J'ai écouté attentivement les personnes qui se sont exprimées tout à l'heure et j'ai cru comprendre que, finalement, l'arme qui a été brandie c'est mais le point médian c'est beaucoup mieux, peut-être c'est moins pire, si vous me passez l'expression. Il n'en demeure pas moins qu'on trouve des tirets et des barres obliques dans un certain nombre de journaux ou d'écrits et ensuite, ce n'est pas un procès d'intention que je fais au journal de Pully, bien au contraire, c'est vrai qu'il y avait peu de points médians et d'écriture inclusive dans ce journal. En revanche, je vous ai cité, vous allez me dire cela n'a rien à voir, si, parce que tout évolue, je vous ai cité un passage, un bref passage tiré d'un article de la Fondation Jan Michalski, que vous connaissez sans doute, qui est une fondation à mettre en valeur, qui est véritablement très intéressante et je ne vous ai pas cité le texte en entier, d'ailleurs je ne vais pas le faire, c'est tellement illisible, c'est épouvantable, tous les participes passés sont chaque fois mis avec un point un e, un s parfois pas, et c'est là qu'il faut faire attention, pour ceux qui ont une mauvaise orthographe, cela attire encore l'attention sur les erreurs possibles et imaginables. Alors il y a des « ils », il y a des « elles », je ne vous passe pas encore du troisième genre, je ne sais plus comment on l'appelle, je ne sais pas comment on va s'en sortir. Bref, moi je trouve qu'il faut en rester à ce qui est compréhensible dans les rapports officiels qu'on a à avoir, c'est bien de pouvoir les comprendre, ils sont parfois ardu, je trouve que c'est compliqué les choses inutilement et cela nuit à la bonne compréhension des choses. Et puis, vous me permettez quand même encore une fois de finir sur une petite pointe humoristique, dans cette lutte qui me paraît vaine, vous observerez qu'on dit toujours un mannequin, même si elle est très belle, et en général pour un mannequin c'est le cas et on dit une recrue et une sentinelle. Je crois que personne ne s'en sort plus mal pour autant. Et puis, je dois bien vous faire une confession aussi, aucune de mes consœurs du barreau vaudois ne voudrait être appelée maîtresse à ma connaissance et elles ne sont moins bien considérées pour autant. Voilà. Je vous remercie

Le Président :

Merci, M. Burnet.

Y a-t-il encore d'autres personnes qui souhaitent encore s'exprimer ? Cela ne semble pas que cela soit le cas.

M. Olivier Burnet, souhaitez-vous renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport ou souhaitez-vous le transmettre à une commission pour discussion ?

M. Olivier BURNET :

A une commission, M. le Président.

Le Président :

Nous allons donc passer au vote sur la proposition qui est de transmettre la proposition à une commission chargée de préavis. La proposition sera renvoyée en commission si un cinquième des votes la soutient.

Je prie celles et ceux qui soutiennent le renvoi en commission de ce postulat de bien le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Je pense qu'on a largement le soutien nécessaire.

Le postulat est donc renvoyé à une commission pour étude et rapport.

Merci M. Olivier Burnet, vous pouvez regagner votre place.

2.7.3. Interpellation « Situation pour l'accueil des réfugiés ukrainiens à Pully » de Mme Géraldine Padez (UP)

J'ai également reçu une question écrite de Mme la Conseillère Carinne Domingos du groupe Les Vert·e·s, portant sur le même sujet.

Votre interpellation, Mme Padez, sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Nous avons largement le soutien nécessaire, Je vous remercie.

Mme Géraldine Padez vous avez la parole.

Mme Géraldine PADEZ :

Cette interpellation elle se porte sur l'accueil des réfugiés ukrainiens, ukrainiennes à Pully. En raison de la guerre en Ukraine, la politique d'accueil suisse des réfugiés provenant de ce pays est aujourd'hui beaucoup plus souple et rapide. De nombreuses collectivités, de nombreux privés se montrent très généreux pour la mise à disposition d'infrastructures. J'ai quelques questions :

- La commune de Pully a-t-elle reçu des demandes pour héberger des réfugiés ?

Le cas échéant, combien ?

- Si oui, quelles sont les mesures prises par la Municipalité de Pully pour l'accueil d'urgence ?

- Comment la commune collabore-t-elle avec les autorités cantonales chargées de cette problématique ?

- Pully envisage-t-elle la mise à disposition de locaux ? Si oui, lesquels ?

- La commune a-t-elle prévu d'organiser une collecte de dons auprès de la population pulliérane ? Si oui, comment entend-elle l'organiser ?

- Finalement, comment la commune prévoit-elle de communiquer à la population sa politique d'accueil des réfugiés ukrainiens ?

Je vous remercie chaleureusement pour vos réponses.

Le Président :

Merci, Mme Géraldine Padez.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Je me permettrais de répondre à votre interpellation en partie, j'attends juste que Mme Domingos prenne la parole, parce que je vais répondre à ses questions, c'est juste dommage que vous ne m'ayez pas adressé ce mail, parce que j'aurais pu compléter la réponse que je vais donner ce soir, par rapport aux éléments que vous avez soulevés. Mais si vous êtes d'accord d'attendre, je vais écouter d'abord les différentes interventions pour vous répondre.

Le Président :

Très bien. Alors j'ouvre la discussion. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :

Mes questions allaient dans le sens de celles de Mme la Conseillère Géraldine Padez. Dès lors, je ne peux que soutenir ses questions. Donc, juste pour rappel, j'ai adressé il y a une semaine mes questions à M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz et je souhaiterais donc connaître la situation actuelle des infrastructures d'accueil pour les personnes réfugiées dans la Ville de Pully, quels sont les outils à disposition de la Commune pour venir en aide aux réfugié·e·s, et enfin si la Municipalité a déjà mis en place quelconques formes d'aide aux réfugié·e·s, que ce soit sous forme de dons, d'accueil de familles, de scolarisation d'enfants ou autres, notamment concernant les personnes qui fuient l'Ukraine. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Carinne Domingos.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

M. Jean-Marc Chevallaz ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ :

Je remercie Mme Domingos de m'avoir adressé ses différentes questions. Une partie des réponses figurent dans la communication 06-2022, en relation avec les abris, le nombre de places sur la Commune de Pully, mais il y a quelques éléments que je vais vous soumettre comme réponse.

Donc effectivement, comme vous le savez, le 24 février 2022, la Russie a lancé contre l'Ukraine une offensive militaire dans le but de renverser le gouvernement actuellement en place et de lui substituer un nouveau gouvernement plus proche de ses vues politiques et stratégiques. Depuis lors les combats n'ont cessé et une partie de la population, majoritairement des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont fui les zones de combat. Nombreuses d'entre-elles se sont réfugiées dans les pays limitrophes que ce soit la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Moldavie, la Roumanie. Plus de 3,1 millions de personnes ont fui à ce jour et il est certain que le flux migratoire qui atteint la Suisse actuellement ira en augmentant ces prochaines semaines.

Le 11 mars, la Confédération a décidé d'accorder le statut de protection S, qui signifie pour les réfugiés d'Ukraine l'autorisation de rester un an en Suisse sans procédure d'asile, d'y travailler et d'y être scolarisés. Concrètement les réfugiés sont enregistrés dans un des Centres Fédéraux pour requérants d'Asile (CFA) à leur arrivée par la Confédération,

puis envoyés dans les cantons selon une clé de répartition préétablie. Pour les réfugiés ukrainiens déjà arrivés dans le canton de Vaud, ils devront alors s'inscrire à celui situé à Boudry, Neuchâtel. Au 22 mars, 4 structures d'hébergement temporaires sont en cours d'ouverture pour loger les personnes attribuées au Canton de Vaud, soit deux à Lausanne, une à Ollon et une à Gland. De nombreuses autres devraient suivre, 6'000 réfugiés sont attendus dans le Canton de Vaud. L'EVAM, et son programme existant « accueillir un migrant », a reçu le mandat de coordonner les offres spontanées de la population (habitation, bénévolat) et les besoins concrets des populations déplacées.

A ce jour, la Ville de Pully accueille les élèves d'Ukraine au sein des structures scolaires situées sur le territoire communal. Actuellement 4 élèves sont inscrits à Pully. Deux élèves ont déjà commencé dont un en primaire et un en secondaire, deux vont commencer dans les jours qui viennent en primaire. Toutefois le soutien aux enseignants demeure du ressort de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, DGEO, qui collabore activement avec l'EVAM.

La Commune a versé un don de CHF 5'000.00 à la Chaîne du Bonheur afin de soutenir les opérations ONG actives sur le terrain. En effet il faut rester attentifs, en plus du magnifique élan de générosité spontané en Suisse, aux besoins des personnes déplacées en Ukraine qui se comptent par millions.

Elle a versé un don de CHF 500.00 à l'Action humanitaire Pully, Paudex, Belmont qui intervient directement auprès des familles hébergeant des réfugiés en provenance d'Ukraine.

Elle est en contact avec la direction de l'EVAM afin d'obtenir des informations pertinentes au plus vite pour être en mesure de réagir de manière efficiente, notamment quant au cours de français pour adultes.

Elle offre à la population pulliérane des informations exhaustives en publiant sur le site de la Ville de Pully les liens les plus adéquats, officiels ou encore d'associations actives dans la crise. Elle répond et transmet, par écrit comme au téléphone, les réponses aux questions des Pulliérans et des Pulliérans dans la mesure des moyens à disposition.

Elle reste extrêmement attentive aux demandes sociales de la population résidente pour éviter un sentiment de frustration conduisant à un rejet épidermique des réfugiés.

Et pour terminer, elle est en discussion avec l'EVAM afin de mettre le refuge des 4 Vents à disposition d'une trentaine de personnes.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz.

Mme Géraldine Padez, est-ce que vous êtes satisfaite de cette réponse, vous souhaitez vous exprimer ?

Mme Géraldine PADEZ :

Ce que j'ai compris en fait c'est que pour la communication, il fallait aller sur le site internet pour avoir des informations. Donc, quand je demande comment la Commune prévoit-elle de communiquer à la population sa politique d'accueil, si on veut avoir quelques informations justement sur le nombre d'Ukrainiens, par exemple, inscrits sur la Commune de Pully, on va sur le site internet ? Comment cela se passe ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ :

Il y a des informations qu'on ne pourra pas transmettre. Il y a des informations qui sont confidentielles. Alors on ne va pas divulguer l'ensemble de ces informations. Par contre, les informations pour les personnes qui voudraient accueillir des personnes qui viennent d'Ukraine, les informations sont sur le site de la Commune de Pully, pourquoi ? Parce qu'il y a un processus comme j'ai dit tout à l'heure qui est mis en place par l'EVAM.

Donc, il ne faut pas non plus, on va dire, se substituer à l'organisation qui est en place. Par contre, dès le moment où des personnes ont des questions et qui ne consultent pas le site internet, ils peuvent appeler la Commune et la Commune répondra à ces questions.

Le Président :

Merci beaucoup, M. le Municipal.

Mme Géraldine PADEZ :

Je vous remercie, vous avez répondu à mes questions.

2.8 DIVERS

2.8.1 Prise en charge des usagers par les taxis sur la Place Neuve

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Je me fais le porte-parole de Mme Lena Lio, absente pour des raisons de santé, pour une question à la Municipalité.

Récemment plusieurs pulliérans et plusieurs pulliérans, âgés, avec une mobilité réduite ont demandé pourquoi les taxis ne peuvent pas s'arrêter à la Place Neuve pour les prendre ou les déposer devant la Migros de Pully. Les chauffeurs de taxi les ont informés qu'ils ne voulaient pas être amendés par la police de Pully. Il y a à peu près 19'000 habitants dans cette commune, dont 25% de personnes âgées, il y a donc de nombreux habitants avec une mobilité réduite, avec des sacs chargés de courses, 20 mètres de distance à pied, cela peut très long pour eux.

Nous aimerions savoir pour quelle raison, la Police de Pully interdit cette prestation aux taxis. Merci.

Le Président :

Merci, M. Bertrand Yersin

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Je remercie Mme Lena Lio, qui m'a transmis sa question, reliée par le Conseiller Yersin.

La réponse est la suivante : l'accès sur la place Neuve depuis l'avenue du Tirage est régi par une signalisation « Interdiction générale de circuler » avec une plaque complémentaire « Riverains autorisés » à l'attention notamment des habitants de l'immeuble place Neuve 3 et de facto, pour les livreurs.

Pour garantir une sécurité pour les résidents de l'EMS Pré-de-La Tour et pour éviter que la place devienne une zone d'attente ou de pose/dépose pour les clients des commerces, un signal interdit tout arrêt de véhicule hors des cases balisées.

Hors de la période de livraison, autorisée le matin de 07h00 à 10h30, la présence de tout véhicule sur la place située devant l'entrée de la Migros est interdite pour des raisons évidentes de sécurité au vu du nombre de piétons qui s'y déplacent régulièrement. Précisons que cet emplacement est situé sur une parcelle privée d'utilité publique.

La Police de proximité planifie régulièrement des présences préventives dans le secteur pour éviter tout incident qui peut, comme on peut facilement le comprendre, devenir dramatique. Souhaitant agir avec proportionnalité et opportunité, l'agent de police démontrera toujours une certaine tolérance lorsqu'un véhicule s'arrête devant l'EMS ou laisse monter ou descendre un passager qui souhaite se rendre dans un commerce. Il appliquera l'esprit de la règle en cas de stationnement lorsque cela concerne un résident de l'établissement ou une personne à mobilité réduite, seuls les abus étant sanctionnés. A

contrario, la tolérance sera moindre pour les véhicules des clients des commerces qui préfèrent stationner sur ladite place pour des raisons de facilité alors-même qu'un parking souterrain est à leur disposition.

Au vu de ce qui précède, vous pouvez comprendre que la remarque des taxis n'est pas justifiée. Il n'a jamais été interdit à ceux-ci de venir chercher un quelconque client. Par contre, pour les raisons sécuritaires invoquées, il leur est demandé de s'arrêter à la hauteur de l'EMS, face à l'agence de voyage, et non devant l'entrée de la Migros, empêchant l'accès au commerce comme cela a déjà été vu. La grande majorité des taxis respectent cette directive. La preuve en est que depuis le 1er janvier 2021 au 23 mars 2022, seul 1 taxi a été amendé pour abus de stationnement et ceci en avril 2021.

Les personnes âgées peuvent donc être rassurées et pourront continuer à se déplacer en taxis. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Là, je m'adresse précisément à M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz.

Je remercie beaucoup Mme Lena Lio de m'avoir tendu la perche, en quelque sorte, parce que, quant à moi je bénéficie aussi de la mobilité réduite et dans ce cadre-là, je dois reconnaître que les personnes bénéficiant de la mobilité réduite subissent régulièrement des grandes frustrations, voire des discriminations. Je ne vais pas rentrer dans les détails ce soir, parce que ce n'est peut-être pas encore le lieu, mais je pense que tôt ou tard, il va falloir absolument effectivement délibérer et trouver une loi pour que les taxis, voire aussi les transports bénévoles, qui eux transportent aussi des personnes à mobilité réduite, que tous ces véhicules puissent stationner à proximité, voire devant le domicile ou un magasin, où les personnes à mobilité réduite doivent se rendre. Ce n'est pas une polémique que je veux faire ce soir, mais il est vrai que je crois que c'est une question sur laquelle nous devons absolument nous pencher. Et merci beaucoup de votre compréhension et merci M. Chevallaz, peut-être que nous pourrions une fois en discuter quasiment en tête à tête, dans la mesure du possible.

Le Président :

Merci, Mme Kuonen.

2.8.2 Demande de consultation rapport d'expertise préavis 19-2021

M. Roland DU BOIS demande la parole :

C'est une question à la Municipalité concernant l'expertise qui a été faite pour le préavis 19-2021. Je serais curieux de savoir s'il était possible d'accéder à cette expertise, j'aimerais faire une analyse profonde sur ce que M. Duvoisin et moi-même avons analysé concernant ce préavis et savoir si réellement, on était complètement à côté de la plaque. Merci de me répondre.

Le Président :

Merci, M. Dubois.

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je peux d'ores et déjà répondre au Conseiller Du Bois.

Non, vous n'aurez pas accès à ce rapport, c'est du ressort de la Commission de gestion. Vous trouverez aussi quelques explications au sujet des compétences respectives des conseillers et des conseillères communaux et des commissions de gestion ou des commissions ad hoc dans la communication à laquelle j'ai fait référence tout à l'heure.

Je vous remercie pour votre attention.

2.8.3 Desserte ferroviaire de la Gare de Pully**M. Guillaume ROY demande la parole :**

Je vous donne lecture de la question que j'ai adressé par écrit à la Municipalité en date du 24 janvier 2022 qui concerne la desserte ferroviaire de notre ville.

Dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges, la gare de Pully Centre est identifiée comme un des pôles de mobilité principaux de l'Est lausannois et jusqu'à fin 2019, les trains s'arrêtant à Pully Centre en direction de l'ouest, menaient alternativement, une fois en direction de la Côte et une fois en direction du Nord vaudois. Désormais, et cela a été confirmé par la publication du nouvel horaire CFF en décembre 2021, il n'existe plus aucune liaison ferroviaire directe entre Pully Centre la et Côte. Cette modification, elle a des conséquences lourdes pour les habitantes et habitants de notre Commune, puisque le temps de parcours a plus que doublé entre Pully et Morges, il faut aujourd'hui entre 34 et 39 minutes de temps de parcours qui inclut une correspondance de 20 minutes à Lausanne, donc aujourd'hui il est plus rapide depuis Pully, de gagner Morges en vélo électrique qu'en train. Le train, qui normalement est un moyen de transport efficace et respectueux de l'environnement, il a donc perdu beaucoup d'attractivité sur ce trajet qui est très fréquenté.

D'où les questions qui sont les miennes et que j'ai transmises à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle d'ores et déjà entrepris des démarches afin d'alerter les autorités compétentes, et d'obtenir le rétablissement de la qualité de desserte ferroviaire ? Si oui, lesquelles et avec quels résultats ?
2. La Municipalité a-t-elle l'intention d'engager prochainement des démarches de ce type et à quelle échéance ?
3. La Municipalité dispose-t-elle peut-être d'informations complémentaires qu'elle peut communiquer au Conseil Communal concernant le possible rétablissement d'une liaison ferroviaire rapide, c'est-à-dire directe ou avec une correspondance brève, entre Pully Centre et la Côte ?

Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Roy

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je suis en train de chercher la réponse qui est prête, que je devais vous lire, cela m'avait échappé que cette question devait être posée ce soir et je dois retrouver la réponse.

M. Le Président :

Très bien, je vous en prie.

Quelqu'un souhaite-t-il en attendant poser une autre question ou intervenir ?

2.8.4 Réponse au vœu de Mme Domingos « Changements d'intitulés dans la brochure budget »

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je vais faire diversion pendant un petit moment, pour revenir sur un vœu que Mme Domingos avait exprimé lors de l'examen du budget, ceci sans rouvrir le débat sur un postulat récent.

Mme Domingos avait relevé dans le budget des intitulés tels que dames de vestiaires, dames de réfectoire et aide au Tiers-monde et en demandant que l'on revoie ces formulations. Alors je me dois, comme c'est un vœu, de vous donner la suite donnée à ce vœu et vous dire que les corrections vont être apportées dans les prochaines brochures. Les dames de vestiaire et de réfectoire devenant des auxiliaires de vestiaire et de réfectoire, ce qui nous arrange car il y a aussi des messieurs qui occupent ces fonctions et les dons au Tiers-monde seront intitulés « Aide humanitaire et coopération au développement ». Par ailleurs, les listes de personnel qui figurent dans ces brochures, non pas avec le nom des personnes mais avec les fonctions, ont été adaptées de manière à ce que ces fonctions puissent être occupées par des hommes ou des femmes. J'espère qu'on aura donné satisfaction à votre judicieuse remarque.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. Zolliker vous avez la parole.

2.8.3 Desserte ferroviaire de la Gare de Pully, suite

M. Marc ZOLLIKER :

Merci au syndic de cet intermède judicieux, qui m'a permis de retrouver la réponse à la question de M. le Conseiller Guillaume Roy, que je vais vous lire, elle est un peu longue mais elle est relativement détaillée, puisque nous avons effectivement entrepris des démarches avec le Canton au sujet de cette desserte ferroviaire.

Pour commencer, j'aimerais dire qu'une réflexion a été menée entre les communes de l'Est lausannois en 2021 et qu'elle a permis d'identifier les principales priorités en ce qui concerne la desserte régionale. Celles-ci restent naturellement le renforcement des liaisons vers Lausanne, que ce soit par bus ou par train, ainsi que l'amélioration de la desserte de certains quartiers de Pully et leur accrochage aux différentes gares.

Dans ce cadre, les quartiers situés au Sud de Pully sont désormais reliés de manière directe à la gare de Lausanne grâce aux modifications du parcours de la ligne 8, qui est devenue la ligne 21 et le nouvel horaire offre également des améliorations significatives pour les habitants des Monts-de-Pully, qui bénéficient maintenant d'un bus toutes les 15 min. aux heures de pointe.

Par le biais de notre « observatoire de la mobilité », nous disposons de données permettant d'analyser l'origine et la destination des usagers et des habitants du centre-ville de Pully. Celles-ci montrent de très importants flux en direction de Lausanne. Les autres villes de l'Arc lémanique, par exemple celle de Morges, figurent également parmi les destinations usuelles mais dans des proportions bien moindres. Ainsi, le raccordement direct de Pully aux autres villes et régions lémaniques est certes important mais moins significatif que l'amélioration des connexions avec le centre de Lausanne ou l'Ouest lausannois notamment.

Je passe maintenant aux réponses précises aux questions de M. le Conseiller Roy :

1. La Municipalité a-t-elle d'ores et déjà entrepris des démarches afin d'alerter les autorités compétentes et obtenir le rétablissement de la qualité de desserte ferroviaire, voire de l'améliorer ? Si oui, lesquelles et quels ont été les résultats ?

La Municipalité a pris contact déjà en janvier 2022, donc avant que M. le Conseiller Roy, nous pose sa question, on avait eu d'autres questions à ce sujet, avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton, la DGMR, pour évoquer, entre autres, la question des temps de correspondance en gare de Lausanne. Ce courrier à la DGMR a débouché sur une séance avec les responsables cantonaux, qui s'est tenue le 14 février dernier, lors de laquelle les points suivants ont été abordés.

Pour commencer la cadence des RER au quart d'heure

La gare de Pully, on parle de la gare de Pully Centre, sera desservie par 4 trains par heure dès 2023, contre 2 trains par heure aujourd'hui. Le Canton affine actuellement les futurs horaires afin de répartir le mieux possible ces trains et s'approcher d'une cadence toutes les 15 min. 4 trains par heure, cela ne veut pas forcément dire une cadence au quart d'heure, pour le moment en tout cas et cela ne pourra pas être le cas avant 2027. On parle bien de la cadence au quart d'heure, et pas des 4 trains par heure.

Les temps de correspondance en gare de Lausanne resteront toutefois d'environ 14 à 20 min. pour les InterCity et InterRegio en direction de Genève et de Berne. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, mais à l'horizon 2035, c'est très loin, je vous le concède, soit à la fin des travaux de la gare de Lausanne, peut-être notre Président pourra vous en dire aussi plus à ce sujet, mais c'est effectivement ces travaux qui influencent ces temps de correspondance et ces temps seront réduits à environ 10-13 min.

Il n'est malheureusement pas possible de réduire ces durées en raison du nombre de trains par heure en gare de Lausanne et du nombre de quais. Le système d'horaire cadencé au niveau suisse impose en effet que tous les trains grandes lignes arrivent et repartent dans toutes les directions dans une période de temps réduite. L'ensemble des quais de la gare de Lausanne est alors occupé et ce n'est qu'ensuite que les trains RER peuvent arriver et repartir. Par conséquent, optimiser les correspondances n'est donc pas envisageable pendant les travaux de la gare de Lausanne qui impliqueront en plus une réduction du nombre de quais. A l'issue de ces travaux par contre, la situation sera légèrement meilleure mais toujours tributaire du nombre limité de quais à disposition.

Maintenant, la ligne RER du bord du lac

Etablir les parcours des différentes lignes de RER n'est pas un exercice facile ni anodin. Le système retenu prévoit deux « diagonales » c'est cela qui cause les problèmes que vous avez évoqués, M. Roy. Ces deux diagonales traversent le Canton, soit entre le Nord et le Sud, ligne Grandson-Lausanne-Cully et Vallorbe/Le Brassus-Lausanne-Villeneuve/Aigle/Bex ainsi que, entre l'Est et l'Ouest, la ligne Palézieux-Lausanne-Allaman.

Des critères tels que le temps de parcours, le nombre de gares à desservir, le volume de passagers à transporter, et bien évidemment les autres trains grandes lignes qui suivent et doivent pouvoir dépasser et finalement l'infrastructure ferroviaire elle-même, cela veut dire les embranchements, les aiguillages, les voies supplémentaires ont été pris en compte dans ces critères. Le système retenu est celui qui offre la meilleure optimisation possible à l'échelle cantonale. La contrepartie est malheureusement et effectivement qu'une liaison Pully Centre et Morges impliquera dès décembre 2022 un changement de train à Lausanne ou à Renens.

Par contre, Pully a l'avantage d'accueillir deux gares à moins de 600 m. l'une de l'autre, environ 10 min. à pied, si vous faites le trajet et chacune de ces gares permet d'accéder à des lignes différentes sur ces « diagonales » du RER Vaud. Le nouveau parcours de la ligne tl 48 permet en plus aujourd'hui de relier ces deux gares en moins de 10 min, temps de marche compris. Choisir l'une ou l'autre gare pulliérane en fonction de la destination finale peut donc s'avérer être plus efficace que d'attendre une correspondance à Lausanne.

Autre question, c'est l'arrêt du RE Lémanique à Pully

Cette proposition permettrait d'offrir une liaison directe vers Genève ou vers le Valais, et d'améliorer les correspondances vers les autres destinations au départ de Lausanne et d'augmenter bien sûr le nombre de trains s'arrêtant à Pully. Toutefois, ce type de train

« RegioExpress » est régi par la Confédération qui souhaite pouvoir exploiter ces lignes avec des convois pouvant atteindre une longueur de 300 m. Malgré les récentes adaptations apportées en gare de Pully, les quais ne peuvent pas accueillir des compositions de plus 150 m. de longueur pour le quai Sud et de 220 m. pour le quai Nord. De ce côté-là, la DGMR nous a confirmé qu'il n'existe aucune planification ou projet connu d'extension des quais d'ici à 2050. Ces trains-là ne vont donc pas s'arrêter en gare de Pully.

Un autre critère est celui de la proximité entre les gares et les CFF considèrent que la gare de Pully étant extrêmement proche de celle de Lausanne, le temps de parcours est moins de 5 min. et ne répond donc pas aux critères fixés par l'Office fédéral des transports, OFT, pour les offres de type « trains grandes lignes ». L'option d'arrêter des trains directs à Pully n'est donc ni proportionnée, ni pertinente du point de vue de la Confédération.

Deuxième question, je m'excuse de la longueur, mais les réponses suivantes sont beaucoup plus courtes, je vous rassure.

2. La Municipalité a-t-elle l'intention d'engager prochainement des actions dans ce but, donc pour accélérer les correspondances, si oui, lesquelles et à quelle échéance ?

Vous avez pu le comprendre, les actions entreprises et leurs résultats ont été évoqués dans les réponses à la première question. Les marges de manœuvre concernant l'offre ferroviaire sont limitées et soumises, vous l'aurez compris, à de nombreuses contraintes. La Municipalité dispose en revanche d'une plus grande latitude et marge de manœuvre en matière d'offres de transport public par bus. Dans ce sens, elle continuera à s'engager auprès des transports publics lausannois pour améliorer d'une part la desserte des gares pulliérans et, d'autre part, celle de la gare de Lausanne par les quartiers pulliérans. En effet, rejoindre directement Lausanne en bus, ou à vélo, peut s'avérer tout aussi rapide que d'attendre la correspondance entre deux trains à Lausanne.

3. La Municipalité dispose-t-elle d'autres informations qu'elle peut communiquer au Conseil communal concernant le possible rétablissement d'une liaison rapide, c'est-à-dire directe ou avec une correspondance brève, entre Pully Centre et La Côte ?

La réponse vous l'avez également déjà eue, à ce jour, aucune liaison directe ou avec des temps de correspondance inférieurs à 10 min. n'est prévue entre Pully centre et La Côte. C'est par contre le cas, comme je l'ai dit tout à l'heure entre Pully Nord et la Côte. Je vous remercie de m'avoir écouté si longtemps et je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Marc Zolliker.

Concernant la gare de Lausanne, nous faisons au vite que possible.

Y a-t-il encore d'autre personnes qui souhaitent intervenir ?

Si ce n'est pas le cas, je pense que nous pouvons clore la séance, nous nous retrouverons le 13 avril 2022 prochain à 20h00.

Je vous remercie pour votre présence.

Fin de la séance : 21h40

Le Président :

La secrétaire :

Dimitri Simos

Francine Medana